

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 15 Décembre

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Les questions de politique intérieure, si importantes qu'elles soient, ne doivent pas absorber notre attention au point de nous faire perdre de vue ce qui se passe à l'étranger.

On a dit et répété que la triple alliance n'était pas seulement une ligue politique et militaire dirigée contre la France, mais qu'elle visait également les intérêts industriels et commerciaux de notre pays.

Rien n'est plus vrai. La pensée qui prédomine à Berlin, depuis la guerre de 1870-1871, est de ruiner la France commercialement et industriellement, après l'avoir humiliée par des désastres sans précédents et l'avoir odieusement mutilée, en lui arrachant l'Alsace et une partie de la Lorraine.

Cette tâche, les Allemands la poursuivent sans relâche depuis plusieurs années. Ils rêvent d'assurer à leur pays par des traités de commerce, une prépondérance industrielle, qu'ils considèrent comme le complément obligé de la prépondérance militaire dont ils jouissent — du moins ils se l'imaginent — depuis la guerre de 1870.

Dans ce but, ils ont négocié des traités de commerce avec la plupart des états européens qu'ils cherchent à faire entrer dans cette nouvelle ligue contre la France.

Il est inutile de dire que les nations qui font partie de la triple alliance, ont accueilli favorablement les propositions du gouvernement de l'empereur Guillaume et qu'elles se sont empressées de souscrire à ses désirs. Elles considèrent ces traités comme un nouveau lien qui rend plus étroite et plus solide l'alliance qui les unit à l'Allemagne. Elles s'imaginent sans doute que ce gage de dépendance et de servitude à l'égard de la toute puissance germanique leur sera compté, qu'on leur en saura gré à Berlin. C'est une illusion ! Mais il paraît que l'on aime à

Vienné et à Rome à se repaître de chimères.

Tout le monde sait que l'Italie n'a rien à refuser aux Allemands et qu'elle en est arrivée à ce point d'aveuglement qu'elle subit tous leurs caprices sans se rendre compte du rôle humiliant que son gouvernement lui fait jouer.

Depuis que, fourvoyée et odieusement trompée par M. Crispi, elle a engagé contre la France une guerre de tarif et qu'elle s'est ainsi fermée ses principaux débouchés, elle est bien obligée d'en chercher ailleurs.

Il faut que ses gouvernants soient bien naïfs s'ils s'imaginent que l'empereur Guillaume leur tiendra compte de leur servilité, et qu'il favorisera l'industrie et le commerce italiens. La générosité de cœur n'est pas la faible des allemands ; on devrait le savoir à Rome, car on en a déjà la triste expérience, mais il paraît que l'on a la mémoire courte.

Quant à l'Autriche-Hongrie, elle est à peu près dans la même situation que l'Italie, vis-à-vis de l'Allemagne, et par conséquent, elle n'a rien à lui refuser. Aussi les traités de commerce qu'elle a conclus avec elle ont ils pour but de favoriser les intérêts de l'Allemagne.

Sans doute, le gouvernement de l'empereur Guillaume n'a pas complètement atteint le résultat qu'il s'était proposé ; il rêvait d'établir contre la France une sorte de blocus industriel et commercial ; mais, s'il n'a pas réussi dans son entreprise au gré de ses désirs, on peut affirmer néanmoins que tous les traités de commerce qu'il a conclus nous sont plus ou moins défavorables.

C'est un devoir pour notre diplomatie et pour nos hommes politiques d'étudier ces traités, afin de se rendre compte des concessions qui sont faites à l'Allemagne. Il ne faut pas oublier que nous sommes liés avec nos voisins d'au-delà du Rhin par le traité de Francfort et surtout par le fameux article 11 qui nous oblige à accorder à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée. Mais en retour, l'Allemagne nous doit le bénéfice des tarifs concédés par elle à

l'Autriche, à l'Angleterre, à la Russie, etc.

Si l'article 11 nous est défavorable, il a du moins ceci de bon qu'il met l'Allemagne dans l'impossibilité d'établir autour de nous et contre nous un blocus douanier.

Ce blocus était le rêve de M. de Bismarck qui s'était toujours proposé de nous infliger ce qu'il appelait un Sedan industriel. La chose n'est pas aussi facile que se l'imaginait l'ex-chancelier ; il doit s'en apercevoir aujourd'hui. La France s'est relevée malgré lui, en dépit de tout ce qu'il a pu faire pour empêcher son relèvement. Et l'Allemagne victorieuse est plus pauvre aujourd'hui que la veille de la guerre de 1870. Nos cinq milliards ne l'ont pas enrichie.

J. QUERCYTAÏN.

INTERVIEW

Chez M. Deloncle. — Le tarif général des douanes. — Les traités allemands

On sait que le gouvernement, prévoyant que le nouveau tarif général des douanes, dont le texte adopté par la Chambre a été modifié et amendé par le Sénat, ne pourrait être appliqué à l'expiration des traités de commerce actuellement en vigueur, vient de déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de loi transitoire, destiné, dans sa pensée, à empêcher la rupture complète des relations commerciales entre la France et les puissances européennes.

La commission des douanes allait commencer l'examen de ce projet dans sa dernière séance, lorsqu'un de ses membres, M. Deloncle, a demandé qu'il fut sursis à toute discussion jusqu'à ce que le gouvernement ait été entendu sur les nouveaux traités que l'Allemagne vient de signer avec les pays de l'Europe centrale.

Cette décision fait prévoir qu'un important débat ne manquera pas de s'ouvrir sur cette question aussitôt après le vote du budget et qu'un nouvel assaut entre libre-échangistes et protectionnistes, se livrera à l'occasion de la discussion du projet du ministre du commerce.

Aussi nous a-t-il paru intéressant de connaître l'avis de notre compatriote, M. Deloncle, qui interviendra dans la discussion et provoquera de la part du gouvernement des explications sur les

Le confident était bien choisi et la confiance bien placée. Jeune, le père d'Antonin avait passé par une douleur semblable : il avait aimé une jeune fille charmante et dont il était aimé, mais elle était pauvre et de petite noblesse. Le comte de Bizoux, le grand-père d'Antonin, était un rigide vieillard, intraitable sur les questions de rang nobilitaire et d'importance patrimoniale. Il n'était pas contenté, d'accord avec le père de la jeune fille, de briser cet amour, il avait contraint son fils à épouser une cousine-germaine de beauté médiocre, mais dont la fortune égalait la sienne.

Ce mariage de convenance n'avait pas été heureux : la femme, froide et hautaine, toute à la dévotion, le mari, tristement résigné, tout à ses souvenirs.

La fille aînée ressemblait à sa mère, plus laide, plus orgueilleuse et plus dévote encore. Elle avait toujours refusé de se marier, ne voulant pas être épousée pour sa dot, qui était assurément son seul mérite.

Veuf depuis deux ans, le comte de Bizoux n'avait jamais eu d'autre consolation que son amour pour Antonin, et encore avait-il été trop souvent séparé de lui, n'ayant pu l'accompagner dans ses voyages et n'ayant pu le suivre à Paris. Il était resté dans sa Bretagne, portant fièrement la mélancolie de sa vie manquée.

L'excessive sévérité du père produit souvent chez le fils, devenu père à son tour, l'excessive indulgence.

Le comte de Bizoux reçut la confiance de l'amour tendre d'Antonin avec la sympathie tendre d'un frère.

accords commerciaux conclus entre les cabinets de Berlin, de Vienne et de Rome.

M. Deloncle. — Le vote que la commission des douanes a émis signifie tout simplement qu'elle n'entend pas que le projet du gouvernement soit volé sur sa simple présentation, ce qui eut été la tactique des protectionnistes, mais qu'il soit examiné, discuté, afin que la commission d'abord et la Chambre ensuite, prennent une part de responsabilité de celle que le gouvernement va assumer en présentant aux puissances une nouvelle base pour régler leurs relations commerciales.

« De plus, la commission, préoccupée à juste raison de l'importance du régime douanier que l'Allemagne vient d'établir à nos frontières, a voulu connaître le sens exact de ces traités, et surtout a voulu entendre à ce sujet, l'avis du Ministre des affaires étrangères et du Ministre du commerce.

« Il est incontestable que les traités que l'Allemagne vient de proposer à l'Italie, à l'Autriche-Hongrie et à la Belgique et — cela n'est plus qu'une affaire de quelques jours encore — à la Suisse et à l'Espagne, est une réponse directe aux mesures protectionnistes prises par la Chambre ; il est en outre bien certain que ces traités ont été rédigés de telle sorte qu'ils établissent contre nous un véritable réseau de négociations conduit avec la plus rare habileté.

« C'est un nouveau Zollverein dirigé, cette fois, contre la France seule, sur lequel le gouvernement a le devoir d'éclairer le pays. Et qu'on ne vienne pas nous parler de l'art. 11 du traité de Francfort, ni de la clause de la nation la plus favorisée.

« Soyez sûr que l'Allemagne a rédigé ses traités de telle sorte que le fameux article 11 deviendra lettre morte.

« Quant à la clause de la nation la plus favorisée, c'est un leurré ; cette clause pouvait avoir sa raison d'être il y a dix ans ; aujourd'hui elle ne sert plus de rien. Elle est frappée de caducité.

« On a écrit et répété déjà que l'Allemagne nous réservait un Sedan industriel. On a en effet cette impression en lisant les textes qui nous sont envoyés par les dépêches, qu'il vient de se conclure une union douanière faite aux portes de la France pour l'isoler en Europe. La situation est donc grave très grave et la Commission des douanes a sagement agi en invitant M. Ribot à venir conférer avec elle.

« Les dépêches et les appréciations des journaux étrangers ne peuvent remplacer les explications que le gouvernement doit nous donner.

Le tourment d'Antonin s'adoucit un peu quand il put parler de Laura à quelqu'un capable de le comprendre. Il resta cependant triste et visiblement inquiet ; si bien qu'au bout d'une semaine, le comte dit à son fils :

— Tu souffres, Antonin ; laisse-moi te donner un conseil : retourne à Paris. Il me semble que tu manques un peu de courage et de dignité. Tu aimes une femme qui ne te connaît pas, qui ne t'a vu que pour être sauvée par toi. Elle ne peut donc t'aimer, cela est certain, mais, te connaissant mieux, qui te prouve que jamais elle t'aimera ? D'après ce que tu sais d'elle, elle est toute à son art, elle n'a pas aimé, elle ne veut pas aimer peut-être. Approche-toi donc d'elle, non comme un enfant qui tremble, mais comme un homme qui ne recule ni devant une déception, ni même devant une douleur. Et qui sait si, quand tu la connaîtras toi-même, tu ne trouveras pas qu'elle ne répond pas à ton rêve.

Antonin embrassa son père chaleureusement, le remercia de ce conseil viril, et, l'âme ravie, quitta St-Malo presque aussi rapidement qu'il avait quitté Paris.

En partant, il télégraphia, à Despujolles qu'il irait le prendre, le lendemain, et qu'il le priait de l'accompagner chez la Linda.

Et à deux heures, le lendemain, ils entraient ensemble dans le petit salon de Laura, qu'un mot du docteur avait averti.

— Je vous emène enfin le sauvage ! s'écria Despujolles.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 11

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

V

Perplexités

— Vous voulez que je vous aille chercher votre patient ? Eh bien, j'ai été généreux, je vais être magnanime.

Forçons-le, nous deux à la fois, jusque dans sa tanière.

Faites-lui porter demain à midi, un mot de votre blanche main.

Une heure après je serai chez lui, et je vous amènerai le reptile.

Le lendemain, à midi, Antonin, bouleversé, recevait la carte de la Linda, avec ces deux lignes écrites sous son nom :

« Je me permets de rappeler à M. de Bizoux qu'il doit sa visite à celle qui lui doit la vie. »

Un quart d'heure plus tard, il avait jeté à la hâte des effets dans un sac de nuit, et il se faisait amener une voiture qui le conduisit à la gare de l'Ouest, où il prenait le train omnibus pour Saint-Malo, l'heure de l'express étant passée.

Et quand Despujolles, à une heure, sonnait à sa porte, on lui répondait qu'il venait de partir pour aller voir son père.

Le docteur courut rendre compte à Laura de sa déconvenue.

— Décidément, ajouta-t-il, la maladie devient alarmante ! Ce gentilhomme est amoureux jusqu'à l'impolitesse !

Le fait est qu'Antonin n'avait pas prévu la visite du docteur qui devait dénoncer sa fuite, et il se crut à l'abri de tout reproche d'incorrection en envoyant, le lendemain, à la Linda la dépêche suivante :

« Je reçois, Madame, votre gracieuse invitation à Saint-Malo, où j'ai été subitement appelé auprès de mon père, un peu souffrant. Dès mon retour à Paris, j'aurai l'honneur d'aller vous présenter mes respects. »

Ils étaient sauvés de Paris pour mettre cent lieues entre lui et la Linda ; mais, hélas ! elle ne lui avait jamais été plus présente que depuis qu'elle était plus éloignée. Ce coup d'énergie ne servit qu'à lui démontrer son irrémédiable faiblesse. A Paris, il se sentait près de Laura ; s'il se refusait à l'avoir, il avait de ses nouvelles, et en quelques minutes il était à sa porte. Quelle folie de penser que l'absence le guérirait.

Il n'avait jamais tant souffert.

Il retrouvait pourtant à Saint-Malo la vieille maison de famille, où vivait, avec sa sœur aînée restée fille, son père qui l'adorait.

Au bout de deux ou trois jours, Antonin, lassé de souffrir en silence, n'y tint pas et ouvrit son cœur à son père.

